

## ARRETE DU MAIRE N° 01/2023

### Portant nomination à la fonction de garde-champêtre intercommunal

Le Maire de la Commune de BRUEBACH

- VU** les articles L 2542-9, L 2213-16, L2213-17, L2213-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Décret 94-731 du 24 août 1994 modifié par le Décret 96-101 du 6 février 1996 ;
- VU** la loi du 26 Janvier 1984 modifiée, relative aux dispositions statutaires applicables aux agents de la fonction publique territoriale ;
- VU** les arrêtés de nomination de gardes-champêtres du Président du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux ;
- VU** l'arrêté du Ministre de l'Intérieur du 22 septembre 1965 modifié le 25 Juin 1980 ;

## A R R E T E

### Article 1 :

Monsieur DECLE TEN BRINK Nils	Domicilié 6 rue Saint Jean 68600 NEUF BRISACH
Madame FUCHS Anne	Domiciliée 58 rue de Mulhouse 68950 REININGUE
Monsieur LE CALVE Anthony	Domicilié 7 rue du Pape 68125 HOUSSEN
Madame LISCHKA Barbara	Domiciliée 24 Quartier Central 67140 STOTZHEIM

sont désignés à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2023** comme gardes-champêtres de la Commune de BRUEBACH en leur qualité d'agents permanents du Syndicat Mixte Intercommunal des Gardes Champêtres du Haut-Rhin.

### Article 2 :

Les Gardes Champêtres ayant été agréés par le Procureur de la République de Colmar et de Mulhouse et ayant prêté serment auprès du Tribunal d'Instance de Guebwiller, exerceront la plénitude de leur fonction par les textes en vigueur, dès leur nomination conformément au présent arrêté, par les Maires des communes adhérentes au Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux du Haut-Rhin. Ils sont autorisés à porter une arme selon le Décret n° 2013-700 du 30 juillet 2013, portant application de la loi n° 2012-304 du 6 mars 2012, dans le cadre de leurs missions sur l'ensemble du ban communal.

### Article 3 :

Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera :

1. Transmise au représentant de l'État dans le Département ;
2. Transmise au Secrétariat du Syndicat Mixte, Brigade Verte – 92, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny à Soultz – 68360.

Fait à Bruebach, le 06 janvier 2023

Le Maire, Gilles SCHILLINGER



Les personnes désignées nominativement dans cet arrêté, disposent à compter de sa notification, d'un délai de deux mois pour saisir le Tribunal Administratif de Strasbourg.

POUR AMPLIATION CONFORME

## AUTORISATION

Je soussigné(e), **Gilles SCHILLINGER** Maire de la commune de **BRUEBACH**, adhérente au Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux, autorise que les Gardes Champêtres ci-après soient armés d'une arme de catégorie D, d'une bombe à gel lacrymogène, d'un bâton de défense télescopique et d'un générateur d'aérosol incapacitant d'une contenance de moins de 100 millilitres

ANTONI Anne-Véronique	Lieudit Schwarzenberg – 68150 Ribeauvillé
BANHOLZER Jérôme	12 rue du 21 Novembre – 68720 Illfurth
BAZAUD Delphine	8bis rue Charles de Gaulle – 90100 Grosne
BECK Hervé	7b rue des Loups – 68440 Steinbrunn Le Haut
BENTZINGER Sylvie	4 rue Thiebault Walter – 68210 Ballersdorf
BLONDE Etienne	17 lot. Burgmatten – 68530 Buhl
BOHLER Alexandre	5A rue de la Gare – 68520 Burnhaupt Le Haut
BOULAU Amandine	5 rue de Luemswiller – 68130 Walheim
BRIGUE Nicolas	4 rue Pfleck – 68500 Issenheim
BURGET Dominique	14 rue de la Cure – 68790 Morschwiller-Le-Bas
DAGON Daniel	6 rue du Stade – 68570 Osenbach
DECLÉ TEN BRINK Nils	6 rue Saint Jeane – 68600 Neuf-Brisach
DELEFOSSE Elodie	30A rue d'Ensisheim – 68740 Blodelsheim
DEPARIS Valéry	27 rue des Forgerons – 68420 Gueberrschwihr
DUBUC Cyril	17 Grand Rue – 68140 Stosswihr
DUSAUTOIS Renaud	5, rue des Cerisiers – 68500 Issenheim
EHRMANN Laurence	6 rue des Carrières – 90200 Vescemont
FREYHEIT Frédéric	55 rue de l'Angreth – 68500 Guebwiller
FUCHS Anne	58 rue de Mulhouse – 68950 Reiningue
GIRARDEY Julien	1b rue des Grives – 68850 Staffelfelden
GROSS Sébastien	7 rue de Rixheim – 68110 Illzach
HAMSIN Muriel	7 chemin du Hohneck – 68140 Stosswihr
HAUBENSACK Pascal	1 rue de la Forêt – 68800 Roderen
HERTZOG Emmanuel	17 rue du Tokay – 68230 Zimmerbach
HIERRY Ludovic	13 impasse du Spielacker – 68190 Ungersheim
HURSTEL Arnaud	1 rue des Acacias – 68500 Jungholtz
IHLER Francis	42 rue du Vieil Armand – 68760 Willer Sur Thur
ILTIS Raphaël	13 Eckersberg – 68380 Breitenbach
IMMELE Manon	4 Lac Bleu – 68290 Masevaux
ISELIN Maxime	41A rue de Thann – 68700 Aspach-Le-Bas
KESSLER David	32 rue de la Paix – 68800 Thann
KIENE Morgane	14 rue de la Forêt – 68210 Bernwiller
KRUST Nicolas	12 rue des Vosges – 68570 Wintzfelden
LE CALVE Anthony	7 rue du Pape – 68125 Houssen
LEONARCZYK Didier	10 rue de Guebwiller – 68310 Wittelsheim
LISCHKA Barbara	24 Quartier Central – 67140 Stotzheim
LOEWERT Jean-Philippe	17 rue du Château – 68190 Ensisheim
MARCHAL Philippe	7 rue du Château – 67730 Châtenois
MULLER Pierre	1 rue Jordan – 68750 Bergheim
NEIERS Jean-Jacques	45 rue des Primevères – 68360 Soultz
PETER Lionel	17 rue du Général de Gaulle – 68130 Carspach
RITTER Thomas	34 rue de Kiffis – 68480 Lutter
SAÏDANI Eleonore Judith	12 rue de Saverne – 68310 Wittelsheim
SCHNEIDER Kévin	19 rue Saint-Georges – 68360 Soultz
SCHNEIDER Régis	11 rue de la 1ère Armée – 68700 Wattwiller
SCHUELLER André	3 route de Sundhoffen – 68127 Sainte-Croix-En-Plaine
SIMON Patrick	49 rue du 1 <sup>er</sup> Septembre – 68640 Muespach
SPITZ Pierre Paul	47 rue des Alliés – 68500 Guebwiller
TOLOSA Sébastien	4 rue des Jardins – 68280 Andolsheim
WISSELMANN Denis	25 rue des Vosges – 68570 Wintzfelden
WISSELMANN Elodie	15 rue Neuve – 68420 Gueberrschwihr
WITTMER Mathieu	12 rue de Raedersheim – 68190 Ungersheim

Le Président du Syndicat Mixte des  
Gardes Champêtres du Haut-Rhin  
Edouard LEIBER

Le Maire de la commune de BRUEBACH  
Signature - Cachet

